



42^e

Rapport semestriel
**Évolution des
procédures et pratiques
de l'Union européenne en matière de
contrôle parlementaire**

Préparé par le Secrétariat de la COSAC et présenté lors de la :

**LXXII^e Conférence des organes spécialisés
dans les affaires communautaires et européennes des parlements
de l'Union européenne**

27-29 octobre 2024
Budapest

Première version rédigée par le secrétariat de la COSAC le 2 octobre 2024,
basée sur les réponses à un questionnaire distribué aux parlements/chambres.

Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne

SECRÉTARIAT DE LA COSAC

MTY 03 R 010, 70 rue Montoyer, B-1047 Bruxelles, Belgique
Courriel : secretariat@cosacsecr.ep.europa.eu | Tél. : +32 2 284 3776

Table des matières

CONTEXTE	4
RÉSUMÉ	5
CHAPITRE PREMIER	10
L'ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS L'ANNÉE MARQUÉE PAR UNE TRANSITION INSTITUTIONNELLE ET L'APPLICATION DE 15 ANS DU TRAITÉ DE LISBONNE.....	10
CHAPITRE DEUX	19
TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES EN EUROPE ; RÉPONSES DONNÉES AU NIVEAU DES ÉTATS MEMBRES ET DE L'UNION.....	19
CHAPITRE TROIS	26
<i>L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE</i>	<i>26</i>

CONTEXTE

C'est le quarante-deuxième rapport semestriel du Secrétariat de la COSAC.

Rapports semestriels de la COSAC

La XXX^e COSAC a décidé que le Secrétariat de la COSAC devrait produire des rapports semestriels factuels à être publiés avant chaque réunion ordinaire de la Conférence. Ces rapports ont pour objectif de donner une vue d'ensemble de l'évolution des procédures et pratiques en matière de contrôle parlementaire dans l'Union européenne.

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site web de l'IPEX, soit en accédant à cette [vue d'ensemble](#), soit en naviguant à la [réunion](#) respective.

Les trois chapitres de ce rapport semestriel sont basés sur les informations fournies par les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et sur celles fournies par le Parlement européen. Le délai de soumission des réponses au questionnaire pour le 42^e Rapport semestriel était le 18 septembre 2024.

Les grandes lignes du présent Rapport ont été adoptées lors de la réunion des Présidents de la COSAC, qui s'est tenue le 28 et le 29 juillet 2024, à Budapest.

En règle générale, le Rapport ne fait pas référence à tous les parlements ou chambres qui ont répondu à une question donnée. Au lieu de cela, des exemples illustratifs sont fournis.

Veuillez noter que, dans certains cas, les répondants peuvent fournir plusieurs réponses en cas de questions à choix multiples. Cela peut expliquer toute différence observée entre le nombre total des réponses à une question et le nombre total des répondants.

Les réponses complètes, reçues de 39 parlements/chambres nationaux des 27 États membres et du Parlement européen peuvent être consultées dans l'Annexe publiée sur la [page web de la COSAC](#) sur le site web de l'IPEX.

Remarque à propos des chiffres

Parmi les 27 États membres de l'Union européenne, 15 ont un Parlement monocaméral et 12 ont un Parlement bicaméral. En raison de cette combinaison de systèmes monocaméraux et bicaméraux, il y a 39 chambres parlementaires nationales dans les 27 États membres de l'Union européenne.

Bien qu'ils disposent de systèmes bicaméraux, les Parlements nationaux de l'Autriche, de l'Irlande et de l'Espagne soumettent chacun une seule série de réponses au questionnaire, le nombre maximum de répondants par question est donc de 37, y compris le Parlement européen. Il y a eu 37 réponses au questionnaire.

RÉSUMÉ

Chapitre premier : L'état de l'Union européenne dans l'année marquée par une transition institutionnelle et l'application de 15 ans du traité de Lisbonne

Le premier chapitre du 42^e Rapport semestriel de la COSAC traite des questions relatives à la particularité d'un semestre de transition, aux priorités du prochain cycle institutionnel de l'UE, et dresse le bilan sur l'application du traité de Lisbonne, tout en mettant l'accent sur le rôle des parlements nationaux dans les affaires de l'Union européenne.

Dans la première série de questions (questions 1.1 à 1.3) les parlements/chambres ont été invités à préciser s'ils participaient à la nomination des candidats nationaux délégués à la Commission européenne, au Tribunal et à la Cour de justice, ainsi qu'à la Cour des comptes européenne, respectivement. Dix parlements/chambres ont répondu qu'ils participaient au processus de nomination du commissaire, dont neuf avaient un débat en commission, deux en séance plénière et dans un cas l'adoption d'une résolution a eu lieu. Onze parlements/chambres ont répondu qu'ils participaient au processus de nomination des candidats au Tribunal et à la Cour de justice, et neuf parlements/chambres ont déclaré qu'ils participaient à la nomination du candidat à la Cour des comptes.

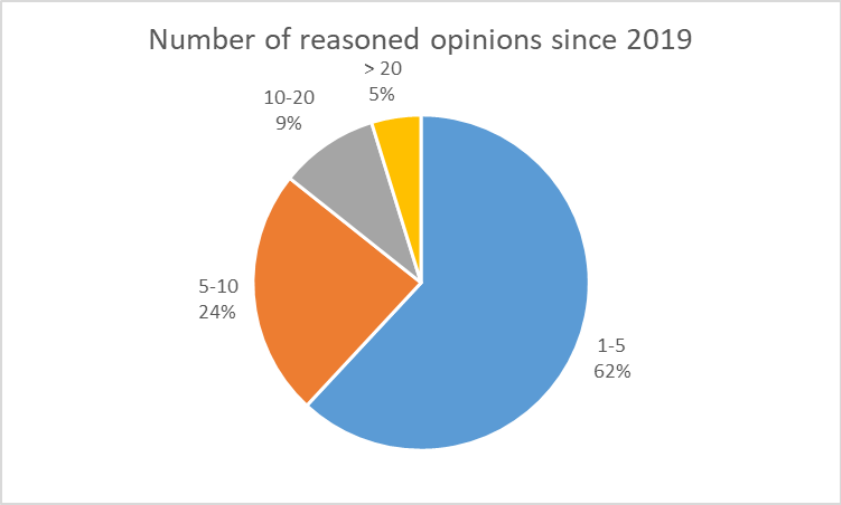
Il était également demandé aux parlements/chambres si les membres du Parlement européen (eurodéputés) élus dans leur pays participaient à des réunions dans leurs parlements/chambres nationaux. Vingt-six parlements/chambres ont répondu par l'affirmative, dans la plupart des cas (25 réponses) au niveau de la commission des affaires européennes.

Dans les deux questions suivantes, les parlements/chambres ont été invités candidat à la Cour des comptes préciser s'ils débattaient la position du gouvernement à adopter avant les sessions du Conseil européen, et s'ils débattaient le briefing du gouvernement sur le résultat des mêmes sessions. Vingt-sept parlements/chambres ont indiqué qu'ils débattaient la position du gouvernement avant les sessions du Conseil européen, dans la plupart des cas (22 réponses) au niveau de la commission des affaires européennes également. Par conséquent, 19 ont répondu que cette question était abordée dans le cadre d'un débat en commission. En ce qui concerne les briefings des gouvernements sur le résultat des sessions du Conseil européen, 28 parlements/chambres ont répondu que ceux-ci étaient débattus. Dans ce cas-là également, 22 ont répondu que cela déroulait au niveau de la commission des affaires européennes, et 20 ont indiqué que cela avait lieu sous la forme d'un débat au niveau d'une commission.

La deuxième partie du chapitre commence par une question sur la participation des parlements/chambres dans la discussion du programme de travail annuel de la Commission (PTC). Sur les 37 répondants, 33 parlements/chambres ont indiqué que le PTC était débattu, dans la quasi-totalité des cas (31 réponses) au niveau de la commission des affaires européennes. Près de la moitié des répondants (16 sur 33) tient un débat sur le PTC au sein d'une ou de plusieurs autres commissions, et un peu plus d'un tiers (12 sur 33) en séance plénière. Dans 11 cas, le processus aboutit à l'adoption d'une résolution. La question suivante vise à éclaircir si les parlements/chambres ont adopté une position sur le programme stratégique de l'UE pour la période 2024-2029. Cinq parlements/chambres ont répondu par l'affirmative.

La série de questions suivante visait le principe de subsidiarité et l'application du Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. À la question de savoir si les parlements/chambres appliquaient les règles qui y sont énoncées, 20 parlements/chambres sur 36 ont répondu par l'affirmative. Les parlements/chambres ont ensuite eu la possibilité de choisir une ou

plusieurs des sept options prédéfinies concernant les principales raisons des préoccupations rapportées en matière de subsidiarité. La plupart des réponses (14) ont indiqué soit l'option « Préoccupations générales », soit l'option « Mesure plus efficace au niveau national ou régional ». Les parlements/chambres ont ensuite été interrogés sur le nombre d'avis motivés adoptés depuis 2019 ; deux-tiers (13 réponses sur 21) ont indiqué un à cinq avis motivés adoptés durant cette période.



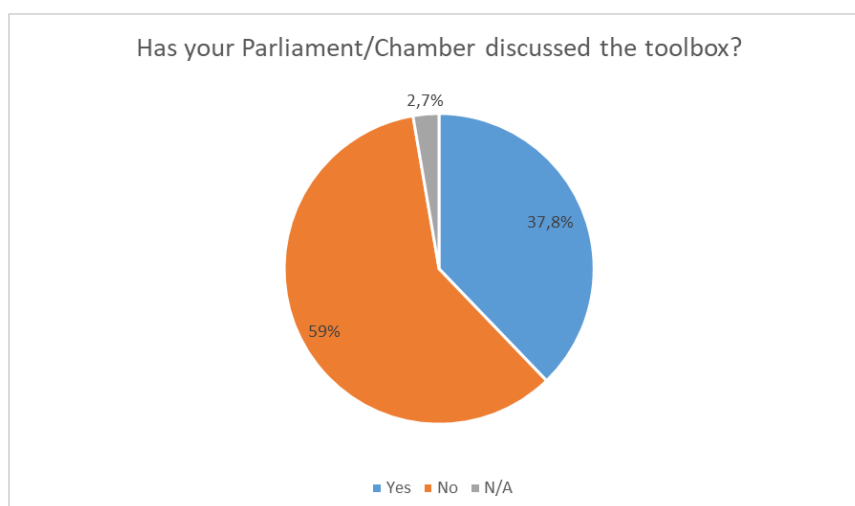
Number of reasoned opinions since 2019	Nombre d’avis motivés depuis 2019
10-20 9%	10 à 20 9 %
> 20 5%	> 20 5 %
5-10 24%	5 à 10 24 %
1-5 62%	1 à 5 62 %

Enfin, les parlements/chambres ont été invités à répondre s'ils avaient discuté des cartes dites « vertes » et « rouges » depuis 2019. Sur 36 répondants, 18 ont répondu avoir discuté des cartes vertes, et neuf parlements/chambres ont répondu avoir discuté des cartes rouges.

Chapitre 2 : Tendances démographiques en Europe ; réponses données au niveau des États membres et de l'Union

Le deuxième chapitre traite des questions relatives à la démographie. Il se concentre sur la boîte à outils présentée par la Commission européenne, intitulée « L'évolution démographique en Europe » (COM (2023) 577), et esquisse également les mesures pertinentes prises au niveau des États membres.

La première question de ce chapitre est de savoir si les parlements/chambres avaient débattu boîte à outils de la Commission. Vingt-deux ont répondu que ce sujet n'était nullement débattu. Au sein de dix parlements/chambres cela a fait l'objet de débats au niveau de la commission des affaires européennes ; dans sept parlements/chambres au niveau d'une ou plusieurs autres commissions ; et dans trois cas, cela a été débattu en séance plénière. Les parlements/chambres ont été également interrogés s'ils avaient adopté un avis ou une position sur la boîte à outils, et quatre ont répondu par l'affirmative.



Has your Parliament/Chamber discussed the toolbox?	Est-ce que votre parlement/chambre a débattu la boîte à outils?
Yes	Oui
No	Non
N/A	S/O

Dans la deuxième partie du deuxième chapitre, les parlements/chambres devaient répondre à des questions concernant les mesures nationales en matière de démographie. La première question a laissé les parlements/chambres choisir une ou plusieurs des quatre options présélectionnées, détaillant les mesures qui ont été adoptées pour traiter quelques aspects des problèmes démographiques. La majorité des parlements/chambres (22 sur les 28 réponses reçues) ont répondu avoir adopté des programmes gouvernementaux de soutien ciblés aux nouveau-nés, tandis que 20 ont indiqué avoir adopté des programmes de logement aux jeunes familles. Un peu moins (13) ont indiqué l'adoption d'un régime spécial de réduction d'impôts pour les familles nombreuses, et neuf ont répondu que leur parlement/chambre avait adopté une législation sur la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les familles ayant plus de trois enfants.

Les parlements/chambres ont également été invités à préciser s'ils avaient une commission responsable des questions démographiques, et 16 sur 34 ont répondu par l'affirmative. Parmi ces commissions, 14 sont des commissions permanentes ou spécialisées ; dans un cas, la démographie est traitée au sein d'une sous-commission. La plupart des parlements/chambres ont indiqué que les questions démographiques n'étaient pas débattues régulièrement.

Chapitre 3 : L'élargissement de l'Union européenne

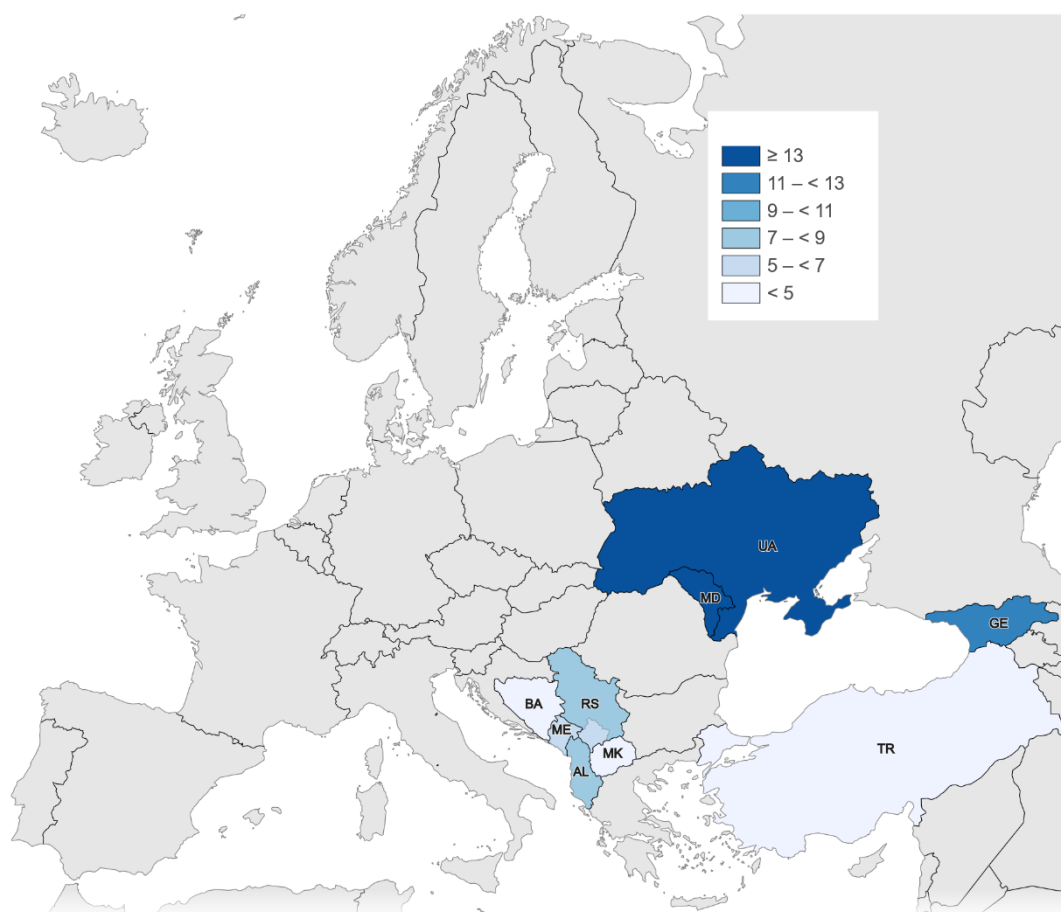
Le troisième et dernier chapitre du Rapport semestriel est axé sur l'élargissement de l'UE et les mesures prises par les parlements/chambres dans ce domaine politique.

Les trois premières questions de ce chapitre visent à déterminer si les parlements/chambres avaient débattu certaines communications récentes de la Commission européenne relatives à l'élargissement, et si oui, à quel niveau et de quelle manière. Ainsi, 28 parlements/chambres ont indiqué avoir débattu le paquet élargissement annuel de 2023 (COM(2023) 690) ; la plupart des parlements/chambres (24) l'avaient débattu au niveau de la commission des affaires européennes. Dix-sept parlements/chambres ont également débattu la Communication intitulée « Un nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux » (COM(2023) 691) (dont 14 l'avait débattu au niveau de la commission des affaires européennes), et 22 ont indiqué avoir débattu la Communication sur les réformes et les réexamens des politiques avant élargissement (COM(2024) 146), principalement (dans 20 cas) au niveau de la commission des affaires européennes.

Les parlements/chambres ont ensuite été invités à préciser s'il existait une coopération avec les parlements des pays candidats et candidats potentiels, et 34 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative. Différents types de coopération ont été mentionnés dans les réponses : accords bilatéraux de coopération formalisés ; coopération politique réalisée dans le cadre de visites et réunions bilatérales ; groupes d'amitié parlementaires et activités axées sur la coopération démocratique et l'amélioration des capacités parlementaires.

À la question de savoir s'ils avaient organisé des missions aux parlements des pays candidats et candidats potentiels depuis le 1er janvier 2023, 30 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative. Huit parlements/chambres ont indiqué avoir organisé des missions dans au moins cinq parlements des pays candidats et candidats potentiels ; huit ont organisé des missions dans deux à quatre pays, dix ont organisé des missions dans un seul pays candidat ou candidat potentiel et quatre parlements/chambres ont répondu par l'affirmative sans fournir plus de précisions. Sur la base des renseignements fournis, les missions suivantes ont été déployées aux parlements des pays candidats et candidats potentiels depuis le 1er janvier 2023 : Albanie (7), Bosnie-Herzégovine (4), Géorgie (12), Moldavie (14), Monténégro (5), Macédoine du Nord (4), Serbie (8), Turquie (3), Ukraine (16) et Kosovo¹ (5).

Missions dans les pays candidats et les pays candidats potentiels



Limites administratives: © EuroGeographies, © FAO (ONU), © TurkStat

Cartographie: Eurostat – IMAGE, 10/2024

*This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244/1999 and the ICJ Opinion on the Kosovo declaration of independence.

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est en conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et avec l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

À la question de savoir s'ils avaient accueilli des délégations des parlements des pays candidats et candidats potentiels depuis le 1er janvier 2023, 33 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative. Neuf parlements/chambres ont indiqué avoir accueilli des délégations des parlements d'au moins cinq pays candidats et candidats potentiels. Sur la base des renseignements fournis dans le questionnaire, les délégations suivantes des parlements des pays candidats et candidats potentiels ont été accueillies depuis le 1er janvier 2023 : Albanie (10), Bosnie-Herzégovine (7), Géorgie (15), Moldavie (16), Monténégro (10), Macédoine du Nord (6), Serbie (4), Turquie (2), Ukraine (19) et Kosovo² (6).

Les parlements/chambres ont été également interrogés s'ils avaient adopté une position sur l'avenir de l'élargissement de l'UE. Sur les 37 parlements/chambres, 23 ont répondu par l'affirmative. La dernière question visait à élucider si les parlements/chambres participaient à des programmes de renforcement des capacités parlementaires financés par l'UE, destinés aux parlements des pays candidats et candidats potentiels. Au total, 19 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative.

² Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est en conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et avec l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS L'ANNÉE MARQUÉE PAR UNE TRANSITION INSTITUTIONNELLE ET L'APPLICATION DE 15 ANS DU TRAITÉ DE LISBONNE

LE CHAPITRE PREMIER DU 42^e RAPPORT SEMESTRIEL est consacré à la particularité d'un semestre de transition et offre un certain aperçu sur la manière dont les parlements/chambres ont travaillé sur les priorités du prochain cycle institutionnel de l'UE. Il dresse également le bilan sur l'application du traité de Lisbonne, tout en mettant l'accent sur le rôle des parlements nationaux dans les affaires de l'Union européenne.

1. Les relations des parlements nationaux avec certaines institutions européennes

1.1 Dans la première question de ce chapitre, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils participaient au processus de nomination du commissaire désigné proposé par leurs gouvernements respectifs. Sur les 37 réponses, 10 ont confirmé qu'ils participaient au processus de nomination, tandis que 25 ont répondu négativement. Deux (l'*Eduskunta* finlandais et le Parlement européen) ont classé cette question comme étant sans objet.

Les 10 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont été invités à indiquer à quel niveau le processus de nomination des candidats avait lieu :

- Commission des affaires européennes : 9
- Autre(s) commission(s) : 1
- Plénière : 2

Certains parlements/chambres ont fourni des renseignements supplémentaires sur le niveau de participation au processus de nomination du commissaire désigné. Le *Nationalrat* autrichien a répondu que la Commission principale du *Nationalrat* est responsable de parvenir à un accord avec le gouvernement sur la question de nomination durant une réunion en commission qui n'est pas public. Un débat public s'est également tenu juste avant cette réunion de la Commission principale des affaires européennes. La Commission principale a la même composition, mais est revêtu de missions différentes que la Commission principale des affaires européennes.

Par ailleurs, les répondants ont été ensuite invités à indiquer la manière dont le processus de nomination avait lieu :

- Débat en séance plénière : 2
- Débat en commission : 9
- Par l'adoption d'une résolution : 1
- Par l'adoption d'un mandat pour le gouvernement : 0

Le *Riigikogu* estonien et le *Seimas* lituanien ont indiqué qu'au sein de leurs parlements, cette question était débattue en séance plénière. Le *Seimas* lituanien adopte une résolution également. Trois autres parlements/chambres (le *Vouli ton Ellinon* grec, le *Sejm* polonais et le *Državni zbor* slovène) ont expliqué que la procédure parlementaire n'aboutit pas à un résultat qui soit contraignant pour leurs gouvernements, tandis que le *Hrvatski sabor* croate a souligné que l'avis sur le candidat, émis par la Commission des affaires européennes doit être pris en considération avant que le gouvernement ne prenne la décision finale concernant le candidat. Le Parlement européen a remarqué qu'il ne participait pas au processus de nomination du commissaire désigné *stricto sensu*, il a pourtant souligné son rôle

« ex-post » dans l'approbation de l'ensemble du collège de la Commission, ainsi que sa pratique établie consistant à tenir des audiences avec chaque candidat.

1.2 À la question de savoir si les parlements/chambres participaient au processus de nomination des candidats proposés par leurs gouvernements aux postes du Tribunal et de la Cour de justice, 11 ont indiqué « oui », tandis que 24 ont indiqué « non » sur 37 au total. L'*Eduskunta* finlandais et le Parlement européen ont répondu que cette question était sans objet.

Les 11 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont été ensuite invités à indiquer le niveau de gestion du processus de nomination :

- Commission des affaires européennes : 7
- Autre(s) commission(s) : 4
- Plénière : 1

Le *Seimas* lituanien a indiqué qu'il tenait un débat à chacun des trois niveaux : au sein de la Commission des affaires européennes, au sein d'une ou de plusieurs autres commissions et en séance plénière. Le *Državni zbor* slovène a spécifié que c'est la Commission de la fonction publique et des élections qui tient un débat à ce sujet. L'*Assembleia da República* portugaise a remarqué que la Commission des affaires européennes émet un avis qui est transmis au gouvernement suite à son audience avec la candidat. Dans le cas du *Bundestag* allemand, la Commission sur l'élection des juges, composée de 16 ministres d'État compétents et de 16 membres élus par le *Bundestag*, procède à la sélection des juges au scrutin secret (à la majorité simple). Au sein du *Nationalrat* autrichien, la procédure de nomination d'un membre du Tribunal et d'un membre à la Cour de justice se déroule de la même manière que dans le cas de la nomination du membre autrichien de la Commission et des membres de la Cour des comptes.

1.3 Sur les 37 parlements/chambres neuf ont répondu qu'ils participaient au processus de nomination du candidat à la Cour des comptes, proposé par leur gouvernement. Vingt-six parlements/chambres ont indiqué « non », tandis que l'*Eduskunta* finlandais et le Parlement européen ont remarqué que cette question était sans objet.

Les neuf parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont été ensuite invités à indiquer le niveau de gestion du processus de nomination :

- Commission des affaires européennes : 6
- Autre(s) commission(s) : 2
- Plénière : 1

Les répondants ont été également invités à indiquer la manière dont le processus de nomination avait lieu :

- Débat en séance plénière : 1
- Débat en commission : 8
- Par l'adoption d'une résolution : 1
- Par l'adoption d'un mandat pour le gouvernement : 0

Si l'on examine les différentes procédures parlementaires appliquées par les parlements/chambres, seul le *Seimas* lituanien se distingue par la tenue d'un débat à chacun des trois niveaux : au sein de la Commission des affaires européennes, au sein d'une ou de plusieurs autres commissions et en séance plénière, avec la possibilité d'adopter une résolution en conséquence. Le *Folketing* danois a expliqué que la procédure nationale était basée sur une pratique selon laquelle le président du parlement sollicite l'avis de la Commission des comptes publics. L'avis est obtenu par cette commission auprès de l'Office national d'audit. En outre, le Bureau du parlement rédige une recommandation au

gouvernement sur la nomination du membre danois. Au sein du *Nationalrat* autrichien, la procédure de nomination du membre de la Cour des comptes se déroule de la même manière que dans le cas de la nomination du membre autrichien de la Commission et des membres du Tribunal et de la Cour de justice. Dans le cadre du processus de consultation du Parlement européen, c'est la Commission du contrôle budgétaire (CONT) qui organise une audience aux candidats désignés et rédige une recommandation au parlement sur l'approbation de la nomination. Un vote non exécutoire a lieu au sein de la Commission CONT et en séance plénière au scrutin secret et le Conseil est informé du résultat.

1.4 En réponse à la question de savoir si les membres du Parlement européen (eurodéputés) élus dans leur pays participaient à des réunions de leur parlement/chambre, sur les 37 parlements/chambres, 26 ont répondu par l'affirmative. Dans neuf cas, la réponse était négative. L'*Eduskunta* finlandais et le Parlement européen ont traité cette question comme étant sans objet.

Les 26 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont indiqué que les eurodéputés participaient aux réunions parlementaires aux niveaux suivants :

- Commission des affaires européennes : 25
- Autre(s) commission(s) : 9
- Plénière : 5

Certains parlements/chambres ont partagé des informations supplémentaires. Le *Narodno sabranie* bulgare a souligné que les eurodéputés bulgares peuvent participer aux séances plénières sans droit de vote. La *Tweede Kamer* néerlandaise a remarqué que les eurodéputés néerlandais participent au débat annuel sur l'état de l'Union européenne au sein de la *Tweede Kamer* néerlandaise, en ajoutant qu'en fonction de leur expertise ils peuvent également être invités aux réunions des commissions spécialisées. Au sein du *Folketing* danois et des *Cortes Generales* espagnoles, les eurodéputés nationaux sont invités aux réunions des commissions des affaires européennes plusieurs fois par année pour débattre des affaires de l'UE. Dans le cas de l'*Országgyűlés* hongroise, les eurodéputés hongrois peuvent assister aux séances plénières, aux réunions de la commission des affaires européennes et des autres commissions si l'ordre du jour contient des points relatifs aux affaires de l'UE. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont expliqué que les eurodéputés autrichiens ont le droit de participer aux réunions des commissions des affaires européennes de chacune des deux chambres. Au sein du *Nationalrat* autrichien, les eurodéputés peuvent être invités à certains types de débats des commissions spécialisées et à des débats spécifiques en séance plénière, avec la possibilité de prendre la parole. Au sein du *Bundesrat* autrichien, le président peut donner droit aux eurodéputés autrichiens de prendre la parole soit aux réunions des commissions spécialisées, soit en séance plénière lorsque l'ordre du jour concerne les affaires de l'UE. La *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge a précisé que les eurodéputés belges peuvent participer au travail des commissions de la Chambre. Toutefois, dans la pratique, les eurodéputés belges ne participent que rarement aux travaux de celle-ci en raison du chevauchement avec l'ordre du jour du Parlement européen. Dans le cas de l'*Eduskunta* finlandais, il a été expliqué que les eurodéputés finlandais n'ont pas la possibilité de participer à toutes les réunions de commissions, mais ils peuvent être invités en tant qu'experts aux audiences de la Grande commission (à savoir la Commission des affaires européennes) et occasionnellement aux commissions spécialisées. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a noté qu'en dehors de leur participation aux réunions de la Commission des affaires européennes et des commissions spécialisées, les eurodéputés chypriotes peuvent rencontrer le président de l'Assemblée nationale.

1.5 Quant à la question de savoir si les parlements/chambres débattaient à l'avance la position à adopter par le gouvernement aux sessions du Conseil européen, 27 sur 36 ont indiqué « oui » et huit ont indiqué « non ». Le Parlement européen a indiqué que cette question était sans objet.

Les 27 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont été ensuite invités à indiquer le niveau auquel la position du gouvernement était débattue :

- Commission des affaires européennes : 22
- Autre(s) commission(s) : 5
- Plénière : 9

Certains parlements/chambres ont partagé des informations supplémentaires. Le *Vouli ton Ellinon* grec a souligné que la Commission des affaires européennes peut être mise au courant par le gouvernement aux sessions du Conseil européen et du Conseil de l'UE. Le *Državni zbor* slovène a expliqué que lorsque les ordres du jour du Conseil européen concernent la politique étrangère et de sécurité commune, la Commission de la politique étrangère est engagée. Au sein du *Seimas* lituanien, les points de l'ordre du jour du Conseil européen et du Conseil des affaires générales sont débattus à la séance commune de la Commission des affaires européennes et de la Commission de la politique étrangère.

Les répondants ont été également invités à indiquer la manière dont le débat avait lieu :

- Débat en séance plénière : 9
- Débat en commission : 19
- Par l'adoption d'une résolution : 5
- Par l'adoption d'un mandat pour le gouvernement : 8

Au sein de la *Eerste Kamer* néerlandaise, les ordres du jour et les rapports des sessions du Conseil européen, ainsi que la position du gouvernement sont débattus aux réunions de la Commission des affaires européennes, avec la possibilité d'inscrire le rapport à l'ordre du jour d'autres commissions lorsque l'intérêt se présente. Si cette commission décide d'y donner suite, cela a généralement lieu par voie de consultation écrite avec le gouvernement. Au sein de la *Tweede Kamer* néerlandaise, après le débat en plénière, l'adoption de propositions de résolution peut avoir lieu pour orienter la position du gouvernement au sein du Conseil européen. L'*Országgyűlés* hongroise débat la position du gouvernement avant les sessions du Conseil européen dans le cadre de réunions à huis clos de l'organe consultatif de l'UE (composé du premier ministre, du président et des vice-présidents de l'Assemblée nationale, des chefs de groupes parlementaires et de certains présidents et vice-présidents de commissions).

1.6 Similairement à la question précédente, 28 parlements/chambres sur 37 ont répondu qu'ils débattaient la réunion d'information du gouvernement concernant le résultat des sessions du Conseil européen. Neuf parlements/chambres ont répondu « non ».

Les 28 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont été ensuite invités à indiquer le niveau auquel la position du gouvernement était débattue :

- Commission des affaires européennes : 22
- Autre(s) commission(s) : 5
- Plénière : 11

Selon le règlement intérieur de l'*Országgyűlés* hongroise, le premier ministre peut prononcer un discours lors de la séance plénière au début de la réunion sur le résultat du Conseil européen. En outre, le ministre des affaires européennes est obligé de tenir la Commission des affaires européennes au courant. Le *Riigikogu* estonien a expliqué que la Commission des affaires de l'Union européenne reçoit toujours une synthèse sur les positions de l'Estonie de la part du premier ministre avant les sessions du Conseil européen, ainsi qu'un rapport écrit sur le résultat, qui fait l'objet d'un débat si cette commission le demande.

Les répondants ont été également invités à indiquer la manière dont le débat avait lieu :

- Débat en séance plénière : 11
- Débat en commission : 20
- Par l'adoption d'une résolution : 4

Au sein du *Nationalrat* autrichien, aux séances plénières de celui-ci (deux fois par an) les membres du gouvernement peuvent faire une déclaration sur les questions liées à l'UE dans un court intervalle de temps suivant le Conseil européen ou le Conseil de l'UE. La *Eerste Kamer* néerlandaise reçoit des rapports écrits du gouvernement sur les résultats des sessions du Conseil européen. Les rapports sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission des affaires européennes, avec la possibilité de consultations écrites supplémentaires avec le gouvernement. De la même manière, des rapports écrits sur les résultats des sessions du Conseil européen sont soumis à la *Tweede Kamer*, mais ceux-ci sont abordés aux séances plénières concernant les sessions du Conseil européen. Au sein de la *Kamra tad-Deputati* maltaise, une déclaration ministérielle est habituellement émise par le premier ministre en séance plénière, suivie d'un débat. Dans le cas du Parlement européen, le président du Conseil européen fait une déclaration après chacune de ses réunions, mais il appartient au président de l'Assemblée de déterminer quand, de quelle manière (débat complet ou questions brèves et concises des eurodéputés) et s'il convient de conclure le débat par une résolution.

2. Le rôle des parlements nationaux dans les affaires de l'Union européenne

2.1.1 Lorsqu'on a demandé aux parlements/chambres s'ils débattaient le programme de travail annuel de la Commission (PTC), 33 répondants sur 37 ont répondu par l'affirmative. Le PTC est débattu dans la quasi-totalité des cas au niveau de la commission des affaires européennes (31 parlements/chambres sur 33).

De plus, près de la moitié des parlements/chambres (16 sur 33) tient un débat sur le PTC au sein d'une ou de plusieurs autres commissions. Un peu plus d'un tiers des parlements/chambres (12 sur 33) tient un débat sur le PTC en séance plénière également.

On peut noter que la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera dei deputati* italienne, l'*Assembleia da República* portugaise, la *Camera Deputaţilor* roumaine, le *Senat* roumain et le *Riksdag* suédois sont les seul(e)s parlements/chambres à débattre le PTC au sein de la Commission des affaires européennes, au sein d'une ou de plusieurs autres commissions et en séance plénière.

En conséquence, le débat sur le PTC a lieu principalement en commission (29 répondants sur 32) et en séance plénière (11 répondants sur 32). Ces débats aboutissent à l'adoption d'une résolution dans 11 parlements/chambres. Toutefois, certains parlements/chambres ont signalé des terminologies différentes pour le document produit : « programme de travail européen » pour la *Eerste Kamer* néerlandaise, « avis » pour l'*Eduskunta* finlandaise, « conclusion » pour le *Seimas* lituanien et « déclaration » pour le *Riksdag* suédois.

Le Parlement européen a répondu que sa Conférence des présidents de commission soumet un rapport récapitulatif à la Conférence des présidents concernant le résultat du dialogue régulier entre les commissions parlementaires et leurs commissaires et vice-présidents de la Commission européenne respectifs. Ce rapport récapitulatif contient les positions adoptées par toutes les commissions parlementaires qui évaluent l'état d'avancement du PTC et contribuent au prochain PTC. Il contient également des questions horizontales et des messages des principales commissions adressées à la Commission européenne concernant le PTC actuel et le PTC pour l'année à venir.

2.1.2 Comme dans le cas de la question précédente, les parlements/chambres ont été invités à répondre s'ils avaient adopté une position concernant [le programme stratégique de l'UE pour la](#)

[période 2024-2029](#). Une large majorité (30 parlements/chambres sur 37) a répondu par la négative à cette question. Cinq parlements/chambres ont répondu qu'ils avaient adopté une position.

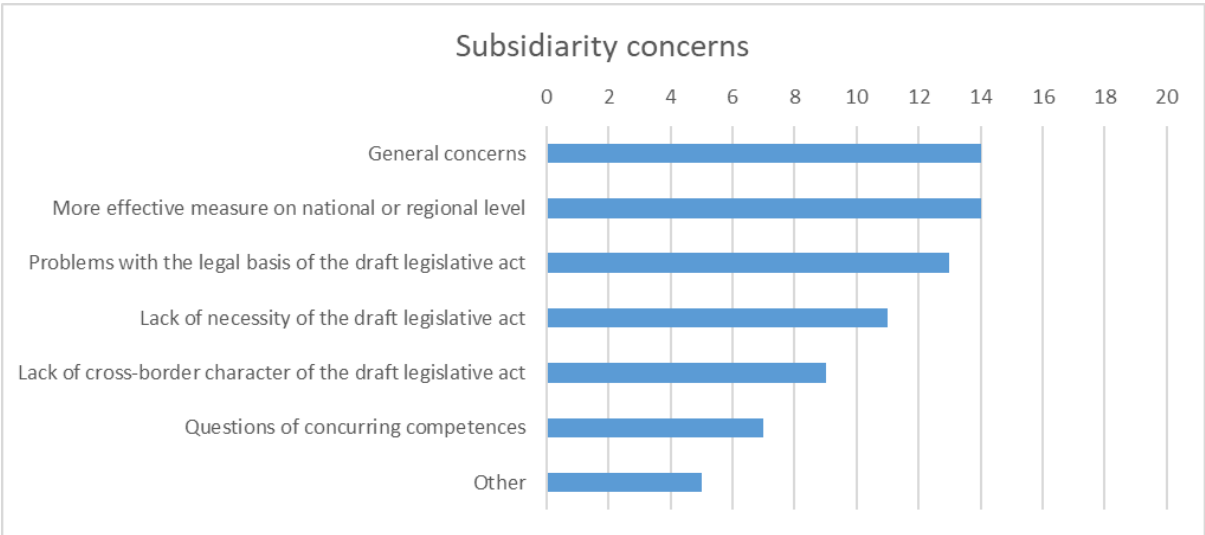
L'*Eduskunta* finlandais (Commission des affaires européennes, commissions spécialisées et séance plénière), le *Senato della Repubblica* italien (Commission des affaires européennes et séance plénière), le *Saeima* letton (Commission des affaires européennes) et la *Národná rada* slovaque (Commission des affaires européennes) ont chacun adopté une résolution ou ont approuvé la position du gouvernement après des débats en commission ou en séance plénière. Le *Seimas* lituanien a signalé que ce sujet serait prochainement traité dans le cadre d'un débat au sein de la Commission des affaires européennes.

La *Eerste Kamer* néerlandaise a expliqué de manière détaillée qu'elle n'avait adopté aucune position sur le programme stratégique de l'UE pour la période 2024-2029. Toutefois, la Commission des affaires européennes avait posé des questions au gouvernement concernant ce sujet.

Le Parlement européen a signalé que ce sujet avait fait l'objet d'un débat en séance plénière (en avril 2024) et que la Conférence des présidents pouvait décider d'inclure ce point à l'ordre du jour d'autres séances plénières.

2.2 En ce qui concerne les contrôles de subsidiarité, tels que prévus par le [Protocole n° 2](#) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, depuis 2019 plus de la moitié des parlements/chambres (20 sur 36) ont répondu qu'ils les appliquaient, tandis que 15 ont répondu par la négative. Cette question était sans objet pour le Parlement européen.

2.2.1 Dans le suivi de la question précédente, les répondants ont été invités à indiquer les principales raisons des préoccupations signalées en matière de subsidiarité (préoccupations générales : 14, mesure plus efficace au niveau national ou régional : 14, problèmes liés à la base juridique du projet d'acte législatif : 13, absence de nécessité du projet d'acte législatif : 11, manque de caractère transfrontalier du projet d'acte législatif : 9, questions de compétences concurrentes : 7, divers : 5). Le graphique ci-dessous présente les réponses des 20 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative :



Subsidiarity concerns	Préoccupations en matière de subsidiarité
General concerns	Préoccupations générales
More effective measure on national or regional level	Mesure plus efficace au niveau national ou régional

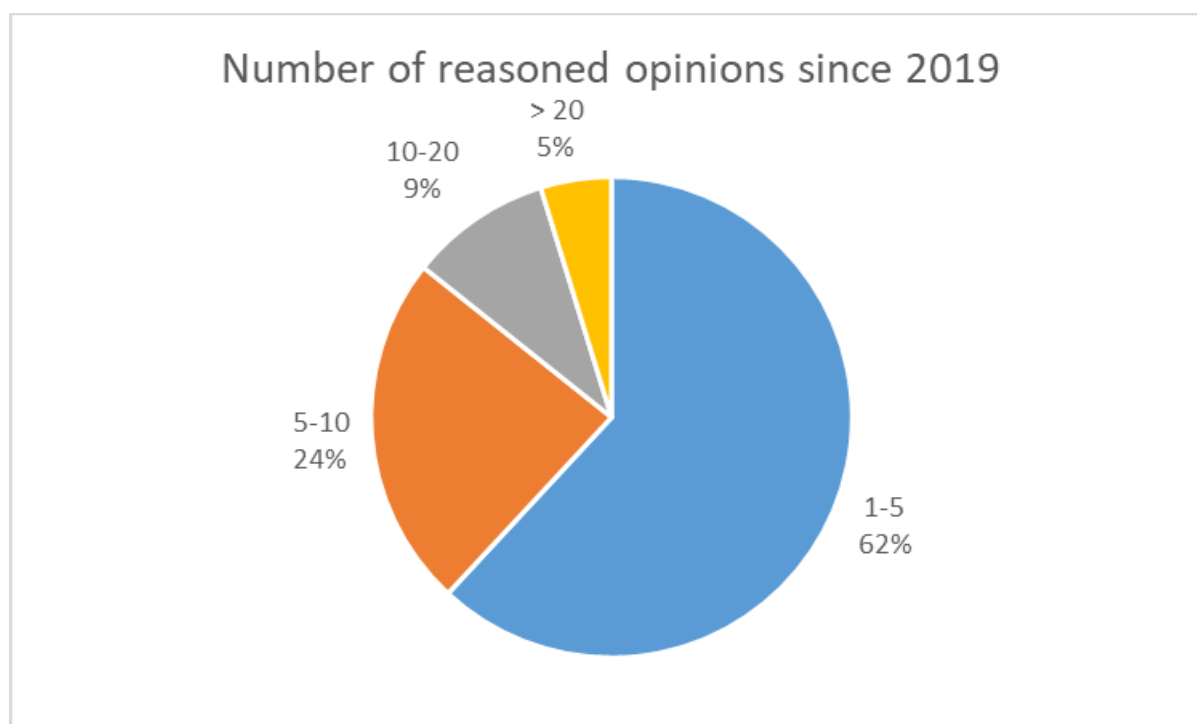
Problems with the legal basis of the draft legislative act	Problèmes liés à la base juridique du projet d'acte législatif
Lack of necessity of the draft legislative act	Absence de nécessité du projet d'acte législatif
Lack of cross-border character of the draft legislative act	Manque de caractère transfrontalier du projet d'acte législatif
Questions of concurring competences	Questions de compétences concurrentes
Other	Divers

Certains parlements/chambres ont également indiqué d'autres préoccupations qu'ils avaient signalées dans le cadre des contrôles de subsidiarité. Celles-ci concernaient les éléments suivants :

- manque de valeur ajoutée ;
- manque de proportionnalité ;
- trop d'actes délégués ;
- compétence nationale/la question est réglementée au mieux au niveau national ;
- motivation insuffisante de la part de la Commission européenne pour expliquer la raison pour laquelle la question doit être mieux gérée au niveau national.

2.2.2 Interrogés sur le nombre d'avis motivés adoptés depuis 2019, deux-tiers des parlements/chambres ayant répondu (13 sur 21) ont indiqué un à cinq avis motivés. Cinq parlements/chambres ont indiqué cinq à dix (le *Senát tchèque*, l'*Országgyűlés* hongroise, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, la *Camera dei deputati* italienne et la *Kamra tad-Deputati* maltaise), deux parlements/chambres ont indiqué 10 à 20 (la *Poslanecká sněmovna* tchèque et le *Sénat* français) et un(e) parlement/chambre a indiqué plus de 20 (le *Riksdag* suédois).

Les *Cortes Generales* espagnoles et le *Bundestag* allemand ont remarqué qu'aucun avis motivé n'a été adopté depuis 2019.



Number of reasoned opinions since 2019	Nombre d'avis motivés depuis 2019
--	-----------------------------------

2.3 La moitié des parlements/chambres (18 répondants sur 36) ont noté qu'ils avaient débattu la question des cartes dites « vertes » depuis 2019. Les débats se sont tenus le plus souvent (15 répondants sur 18) au niveau de la Commission des affaires européennes. Quelques parlements/chambres ont signalé que d'autres commissions étaient impliquées, notamment :

- le *Narodno sabranie* bulgare ;
- le *Folketing* danois au sein duquel la Commission du règlement a adopté une résolution le 8 juillet 2022, encourageant son parlement à élaborer une carte verte qui conférerait aux parlements nationaux de l'UE le pouvoir de solliciter la Commission européenne de présenter une proposition législative ;
- le *Bundesrat* allemand au sein duquel la question avait été également traitée par le Groupe de travail spécial des Länder.

Le Parlement européen a traité la question au sein de sa Commission des affaires constitutionnelles (AFCO).

Tant le *Narodno sabranie* bulgare que le Parlement européen a signalé que la carte dite « verte » avait également été débattue en séance plénière.

Le *Sénat* français a mentionné le groupe de travail sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, instauré dans le cadre de la COSAC. De même, les *Cortes Generales* espagnoles ont mentionné que la carte dite « verte » avait été débattue et soutenue.

Le *Narodno sabranie* bulgare, le *Folketing* danois et le Parlement européen étaient les seuls parlements/chambres à adopter une résolution sur la question de la carte dite « verte ».

Le *Sénat* français a mentionné le rapport du groupe de travail de la COSAC sur rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne (juin 2022), le *Bundesrat* allemand a adopté un « rapport » à l'issue des discussions au sein du Groupe de travail spécial des Länder et le *Vouli ton Ellinon* grec a indiqué qu'il avait soutenu l'initiative carte verte de l'*Assemblée nationale* française à propos de la responsabilité sociale des entreprises (octobre 2015).

2.4 Seulement neuf parlements/chambres (environ un parlement/chambre sur quatre) ont débattu la question de la carte dite « rouge » depuis 2019 : la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Bundestag* allemand, le *Bundesrat* allemand, l'*Országgyűlés* hongroise, la *Camera dei deputati* italienne, le *Senato della Repubblica* italien, le *Sejm* polonais, le *Riksdag* suédois et le Parlement européen.

Ces débats ont généralement eu lieu au sein de la commission des affaires européennes, à l'exception du *Riksdag* suédois (Commission des affaires constitutionnelles) et du Parlement européen (AFCO).

Le *Bundesrat* allemand a adopté un « rapport » à l'issue des débats sur la carte dite « rouge » au sein du Groupe de travail spécial des Länder.

Le *Riksdag* suédois a indiqué qu'en 2021, les membres du *Riksdag* ont soumis des propositions de résolution suggérant que la Suède devrait coopérer au sein de l'UE pour introduire les cartes dites « rouges ». La Commission des affaires constitutionnelles n'a trouvé aucun motif de prendre une telle initiative et a rejeté les recommandations.

Le Parlement européen était le seul parlement/chambre à débattre ce sujet en séance plénière.

2.5 Le Parlement européen a fourni les renseignements supplémentaires suivants : la Commission AFCO a approuvé le rapport intitulé « [Mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux](#) » ayant été adopté en séance plénière le 22 septembre 2023. Dans ce rapport, le Parlement européen s'est concentré sur le rôle des parlements nationaux contrôlant l'activité

gouvernementale dans les affaires européennes et a encouragé les parlements nationaux à s'acquitter pleinement de leurs fonctions européens pour exercer directement l'influence et le contrôle. En ce qui concerne le Protocole n° 2 susmentionné sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, les députés ont soulevé que toutes les institutions et tous les États membres de l'UE devraient convenir d'une interprétation commune de ces deux principes.

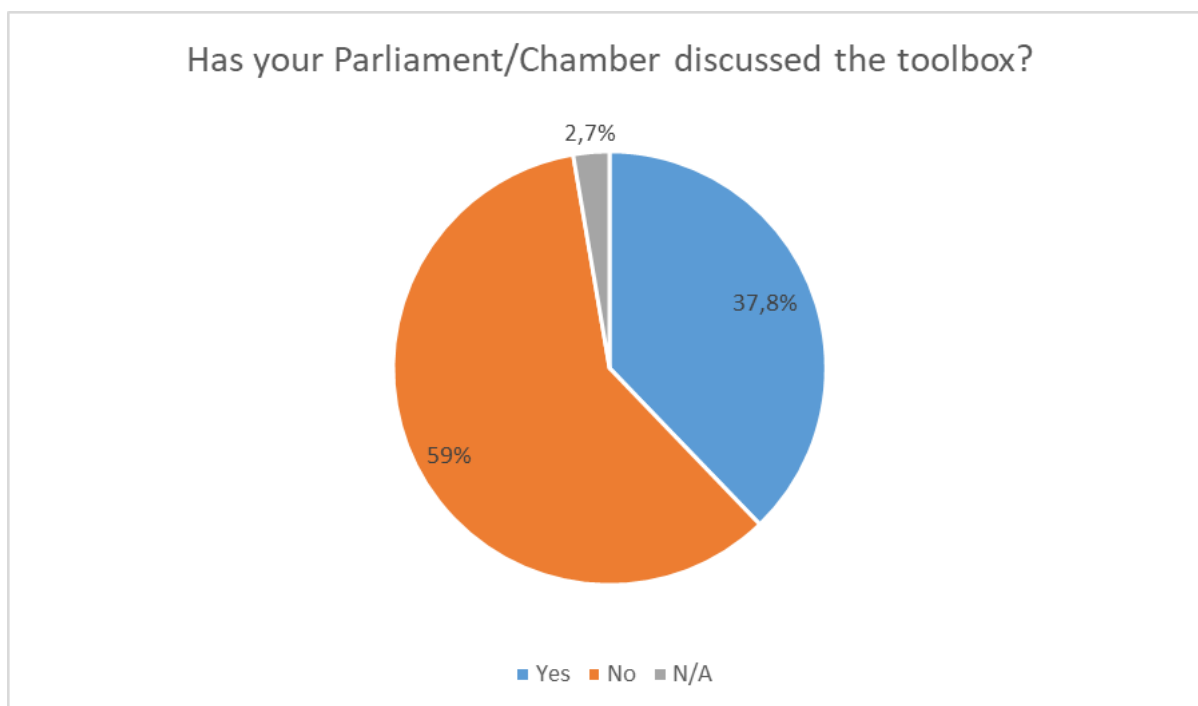
CHAPITRE DEUX

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES EN EUROPE ; RÉPONSES DONNÉES AU NIVEAU DES ÉTATS MEMBRES ET DE L'UNION

LE DEUXIÈME CHAPITRE DU 42^e RAPPORT SEMESTRIEL se concentre sur la boîte à outils présentée par la Commission européenne, intitulée « L'évolution démographique en Europe » ([COM \(2023\) 577](#)). Ce chapitre vise à présenter si et de quelle manière les parlements nationaux avaient déjà abordé la boîte à outils (première partie du Chapitre II), ainsi qu'à préciser les mesures pertinentes prises au niveau des États membres, concentrées sur les aspects économiques et sociaux des questions démographiques (deuxième partie du Chapitre II).

3. La boîte à outils de la Commission européenne sur l'évolution démographique

3.1 Le diagramme ci-dessous présente la proportion des parlements/chambres ayant débattu la boîte à outils:



Has your Parliament/Chamber discussed the toolbox?	Est-ce que votre parlement/chambre a débattu la boîte à outils?
Yes	Oui
No	Non
N/A	S/O

À la question de savoir si les parlements/chambres ont débattu la boîte à outils de la Commission européenne sur l'évolution démographique, la plupart (22 sur 37) ont répondu par la négative. Dix ont répondu que la boîte à outils a été débattue au sein de la Commission des affaires européennes, tandis que sept parlements/chambres l'a abordée au sein d'une ou de plusieurs autres commissions. Cinq parlements/chambres (le *Senát* tchèque, la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain) l'a débattue tant au sein de la Commission des affaires européennes qu'au sein d'une ou de plusieurs autres commissions. Seulement trois parlements/chambres,

notamment la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain a débattu la boîte à outils en séance plénière.

S'agissant du mode de débat de la boîte à outils, 13 répondants ont signalé que cela avait été débattue en commission ; trois parlements/chambres ont répondu que cela avait été débattue en séance plénière (la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain) ; et quatre parlements/chambres ont adopté une résolution (la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Senát* tchèque, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain).

Trois parlements/chambres ont spécifié des moyens de débat différents de la boîte à outils. Le *Saeima* letton a adopté une position nationale, à savoir un mandat pour le gouvernement avant le Conseil des Affaires générales. Le 7 novembre 2023, la Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) du Parlement européen a organisé un échange de vues sur la boîte à outils avec Mme Dubravka ŠUICA, vice-présidente de la Commission européenne, chargée de la démocratie et de la démographie. Les *Cortes Generales* espagnoles ont sélectionné des commissions responsables du défi démographique ; la boîte à outils a été également débattue dans le cadre du Plan de 130 mesures pour relever le défi démographique, adopté en 2021 par le Ministère de la transition écologique et du défi démographique.

3.2 En ce qui concerne la question de savoir si les parlements/chambres ont adopté un avis ou une position sur la boîte à outils, seulement quatre réponses étaient affirmatives (celle de la *Poslanecká sněmovna* tchèque, du *Saeima* letton, de la *Camera Deputaților* roumaine et du *Senat* roumain). Deux parlements/chambres ont indiqué que cette question était « sans objet » (la *Eerste Kamer* néerlandaise et le *Senato della Repubblica* italien). La vaste majorité des répondants (32) n'a pas répondu à cette question.

La vaste majorité des parlements/chambres (33) n'a pas répondu à la question concernant le niveau d'adoption de l'avis ou de la position sur boîte à outils. Quatre parlements/chambres (la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Saeima* letton, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain) ont répondu que l'adoption a eu lieu au niveau de la Commission des affaires européennes, tandis que deux parlements/chambres (la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain) ont mentionné que la boîte à outils a été débattue tant au sein d'autres commissions qu'en séance plénière. Le *Vouli ton Ellinon* grec a souligné que la boîte à outils serait débattue par la Commission des affaires européennes et par d'autres commissions compétentes durant les semaines à venir, pouvant aboutir à l'adoption d'un avis.

Interrogés sur la manière dont la boîte à outils était débattue, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain ont indiqué un débat en séance plénière, un débat au sein d'une commission et l'adoption d'une résolution, tandis que la *Poslanecká sněmovna* tchèque a mentionné un débat en séance plénière et l'adoption d'une résolution.

Toutefois, trois parlements/chambres ont indiqué d'autres méthodes pour l'adoption d'un avis ou d'une position sur la boîte à outils. La *Národná rada* slovaque a signalé que la Commission des affaires européennes avait pris note du document sans tenir un débat. Le Parlement européen a expliqué qu'aucune position officielle n'avait été prise. Néanmoins, suite à l'échange de vues sur la boîte à outils, le président de la Commission EMPL a envoyé une lettre à la vice-présidente ŠUICA, mettant en relief l'importance des questions soulevées et proposant de continuer de traiter ce sujet comme une priorité politique. Le *Saeima* letton a adopté un mandat pour le gouvernement avant le Conseil des Affaires générales.

3.3 La deuxième partie du Chapitre II cherche à explorer le travail des parlements/chambres en général concernant les questions démographiques en posant la question de savoir si les parlements/chambres avaient adopté auparavant :

- a. des programmes gouvernementaux de soutien ciblés aux nouveau-nés ;
- b. un régime spécial de réduction d'impôts pour les familles nombreuses (à savoir les familles ayant plus de deux enfants) ;
- c. un programme d'allocation de logement familial quelconque pour le bail ou l'accession à la propriété des jeunes couples, y compris des programmes gouvernementaux de soutien et des programmes de prêt subventionné à faible coût ;
- d. des exonérations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour mères ou pères ayant plus de trois enfants.

La synthèse des réponses des parlements/chambres est affichée dans le tableau ci-dessous. Les données montrent que la plupart des parlements/chambres (22) n'ont adopté aucun programme gouvernemental de soutien ciblé aux nouveau-nés. Un régime spécial de réduction d'impôts pour les familles nombreuses a été adopté par 13 parlements/chambres. Vingt parlements/chambres ont répondu qu'ils avaient adopté des programmes de logement aux jeunes familles et neuf parlements/chambres ont également ajouté qu'une législation avait été adoptée concernant la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les familles ayant plus de trois enfants.

28 réponses ont été soumises à cette question au total, tandis que 10 parlements/chambres n'ont pas répondu à cette question.

Est-ce que votre parlement/chambre a adopté des mesures visant les aspects suivants des questions démographiques ?

	Nouveaux	Réduction d'impôts	Logement	Impôt sur le revenu des personnes physiques
<i>Nationalrat et Bundesrat autrichiens</i>				
<i>Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants belge</i>				
<i>Senaat/Sénat belge</i>				
<i>Narodno sabranie bulgare</i>				
<i>Hrvatski sabor croate</i>				
<i>Vouli ton Antiprosopon chypriote</i>				
<i>Poslanecká sněmovna tchèque</i>				
<i>Senát tchèque</i>				
<i>Folketing danois</i>				
<i>Riigikogu estonien</i>				
<i>Eduskunta finlandais</i>				
<i>Assemblée nationale française</i>				
<i>Sénat français</i>				
<i>Bundestag allemand</i>				
<i>Bundesrat allemand</i>				
<i>Vouli ton Ellinon grec</i>				
<i>Országgyűlés hongroise</i>				
<i>Houses of the Oireachtas irlandaises</i>				
<i>Camera dei Deputati italienne</i>				
<i>Senato della Repubblica italien</i>				
<i>Saeima letton</i>				
<i>Seimas lituanien</i>				
<i>Chambre des Députés luxembourgeoise</i>				
<i>Kamra tad-Deputati maltaise</i>				
<i>Tweede Kamer néerlandaise</i>				
<i>Eerste Kamer néerlandaise</i>				
<i>Sejm polonais</i>				
<i>Senat polonais</i>				
<i>Assembleia da República portugaise</i>				
<i>Camera Deputaţilor roumaine</i>				
<i>Senat roumain</i>				
<i>Národná rada slovaque</i>				
<i>Državni zbor slovène</i>				
<i>Državni svet slovène</i>				
<i>Cortes Generales espagnoles</i>				
<i>Riksdag suédois</i>				
Parlement européen				
Parlements/chambres au total	22	13	20	9

Les parlements/chambres ayant répondu à cette question ont été invités à détailler davantage leur politique familiale. 26 réponses ont été soumises au total, dans lesquelles les parlements/chambres ont illustré leur situation nationale, en se concentrant principalement sur des initiatives et politiques gouvernementales. Les réponses ont en général porté sur les allocations de maternité ou de paternité et les programmes de logement aux jeunes familles. Il y a lieu de noter que les politiques gouvernementales tendent à favoriser les familles plus nombreuses, les prestations offertes étant élargies après la naissance d'un nouvel enfant dans la famille. Pour les réponses complètes, veuillez consulter l'annexe jointe au rapport.

3.4 À la question de savoir si les parlements/chambres avaient une commission responsable des questions démographiques, et 16 répondants (sur les 34 ayant répondu) ont confirmé avoir une telle commission, et 18 ont répondu par la négative.

Parmi les 16 parlements/chambres ayant une commission responsable des questions démographiques, 14 ont indiqué que c'était une commission permanente ou spécialisée. Uniquement le *Saeima* letton s'occupe des questions démographiques au sein d'une sous-commission.

En général, les commissions pertinentes au sein des parlements/chambres ne débattent pas des questions démographiques régulièrement. À titre d'exemple, le *Riigikogu* estonien organise des débats mensuels. Le *Narodno sabranie* bulgare, l'*Országgyűlés* hongroise, la *Camera dei Deputati* italienne et le *Senato della Repubblica* italien organisent un débat tous les deux mois, tandis que le *Bundesrat* allemand et le *Senat* roumain réexamine la question trimestriellement. L'ordre du jour de chaque réunion des commissions inclut des questions démographiques au sein du *Saeimas* letton et du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote.

Sur 31 répondants, 12 n'ont pas répondu quant à la fréquence des débats en commission relatifs à la démographie. Ceux qui ont laissé des commentaires (10 réponses au total) ont souligné que les compétences en matière de démographie sont dispersées entre les différentes commissions, et/ou les commissions responsables ne se réunissent que sur une base *ad hoc*.

3.5 Les parlements/chambres ont été invités à faire part de leurs observations et remarques concernant le thème de la démographie, sans rapport avec les questions ci-dessus. Au total, 20 parlements/chambres ont fait part de leurs observations et remarques.

En guise d'observation générale tirée des réponses présentées dans ce Chapitre, le degré de l'implication des parlements dans les questions démographiques montre des divergences importantes. Il y a des parlements/chambres au sein desquels cette implication est réduite en raison de la division des compétences. Tant la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge que le *Senaat/Sénat* belge a noté que certaines compétences étaient dévolues au niveau régional au des communautés. Ainsi, les communautés sont compétentes pour les questions liées à la démographie.

Au sein d'autres parlements/chambres, la démographie est une question plutôt horizontale qui est examinée sous l'angle d'autres domaines politiques. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont noté qu'il n'y avait aucune commission spécifique ni au sein du *Nationalrat* autrichien, ni au sein du *Bundesrat* autrichien qui était responsable des questions démographiques. Par conséquent, des commissions diverses débattent de la démographie, comme c'est également le cas pour le *Seimas* letton, au sein duquel ces questions sont abordées dans plusieurs commissions horizontalement, dans la mesure où celles-ci sont liées à leurs domaines d'activité. Il en va de même pour la *Poslanecká sněmovna* tchèque, au sein de laquelle la démographie est traitée soit par la Commission de la politique sociale, soit par la Commission de la santé. Même la Commission de la science, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports peut traiter des questions démographiques dans le cadre de son ordre du jour. Les questions démographiques sont traitées par plusieurs commissions de l'*Eduskunta* finlandais également, mais les mesures nationales mentionnées dans le cadre de ce

questionnaire sont conférées à la Commission des affaires sociales et de la santé. Au sein du *Folketing* danois, les questions démographiques sont débattues par plusieurs commissions, y compris la Commission des enfants et de l'éducation, la Commission de l'emploi, la Commission des citoyens plus âgés et la Commission des affaires sociales. Au sein de la *Národná rada* slovaque, les questions relatives à la démographie peuvent être débattues au sein de la Commission des affaires sociales, de la Commission de l'administration publique ou de la Commission des affaires financières.

Au sein de certains autres parlements/chambres, la démographie est une compétence explicitement définie de certaines commissions : au sein de la plupart des parlements/chambres pour lesquels c'est le cas, la question de la démographie est traitée au sein d'une commission déjà existante. Dans certains cas, le parlement/la chambre a choisi d'établir des commissions spécialisées à la démographie. D'après les réponses fournies, la question de la démographie est traitée par :

- la Commission permanente des affaires sociales au sein du *Riigikogu* estonien ;
- la Commission permanente des affaires sociales au sein de l'*Assemblée nationale* française ;
- la Commission permanente des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse au sein du *Bundestag* allemand ;
- la Commission permanente des affaires sociales et la Commission permanente spéciale de l'égalité, de la jeunesse et des droits de l'homme au sein du *Vouli ton Ellinon* grec ;
- la Commission permanente de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité au sein de la *Chambre des Députés* luxembourgeoise ;
- la Commission permanente des affaires sociales et la Commission permanente des affaires familiales au sein de la *Kamra tad-Deputati* maltaise ;
- la Commission permanente de la santé et de la famille au sein de la *Camera Deputaților* roumaine ;
- la Commission permanente de la transition écologique et du défi démographique au sein du *Congreso de los Diputados* espagnol ;
- la Commission permanente de la dépopulation et du défi démographique au sein du *Senado de España* espagnol.

Le *Narodno sabranie* bulgare, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, l'*Assemblée nationale* française, le *Sénat* français, la *Camera dei Deputati* italienne, le *Senato della Repubblica* italien, l'*Országgyűlés* hongroise, le *Senat* polonais et le *Državni zbor* slovène ont tous indiqué avoir une commission permanente des affaires démographiques.

Au sein de certains parlements/chambres, des commissions spéciales ou *ad hoc* ont été instaurées pour aborder les tendances démographiques contemporaines. Aux Pays-Bas, à la demande du gouvernement néerlandais et de la *Tweede Kamer* néerlandaise, une commission spéciale dénommée « Commission d'État de l'évolution démographique d'ici à 2050 » a été instaurée en 2022. Cette Commission d'État indépendante a examiné les conséquences sociales des changements démographiques durant les trois décennies à venir. Ce faisant, elle a étudié la taille de la population et les effets du vieillissement et de la migration, entre autres. Dans son rapport émis le 15 janvier 2024, la Commission d'État donne son avis sur les réponses politiques possibles et les effets potentiels de celles-ci.

Le *Riigikogu* estonien a instauré une Commission d'études pour remédier à la crise démographique en 2017. Cette Commission d'études a tenu 53 réunions au total. De surcroît, un groupe de travail sur les aspects fondamentaux de la politique démographique a été convoqué avec la participation de plus de 40 scientifiques, représentants de groupes d'intérêt et fonctionnaires. L'objectif de la Commission d'études était de rechercher des solutions au problème de la population en déclin, et ses principaux résultats comprennent l'élaboration du document intitulé « Aspects fondamentaux de la politique démographique d'ici à 2035 » et les recommandations présentées dans le rapport final pour remédier

à la crise démographique. La Commission d'études du *Riigikogu* a présenté son rapport final avec des propositions visant à traiter des questions démographiques au parlement en 2019 en séance plénière.

Le 12 avril 2024, l'Italie a organisé une conférence spécifique sur les questions démographiques, considérées comme revêtant une importance primordiale. La conférence a conclu qu'afin d'éviter l'effondrement des sociétés occidentales en raison des faibles taux de natalité, les dépenses publiques doivent viser à soutenir les familles et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La *Camera dei Deputati* italienne a également ajouté qu'une commission d'enquête parlementaire chargée d'explorer les effets économiques et sociaux de la transition démographique a été instaurée en juillet 2024. La commission d'enquête parlementaire a été instaurée à titre provisoire pour la législature actuelle afin de traiter des questions comme la dépopulation ; le vieillissement ; la longévité et les effets économiques et sociaux associés ; le logement ; la mobilité résidentielle ; le marché du travail ; les flux migratoires ; la distribution des services sociaux et de santé, etc.

CHAPITRE TROIS

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

LE TROISIÈME CHAPITRE DU 42^e RAPPORT SEMESTRIEL vise à mettre en relief les différentes mesures prises par les parlements/chambres concernant les politiques liées à l'élargissement de l'UE, allant du débat sur le paquet élargissement de la Commission européenne et des communications pertinentes, à la visite et à l'accueil des délégations des parlements des pays candidats et candidats potentiels et à la coopération existante avec ces parlements, y compris la participation à des programmes de renforcement des capacités parlementaires financés par l'UE.

4.1 À la question de savoir si les parlements/chambres avaient débattu le paquet « élargissement » annuel de 2023 ([COM\(2023\)690](#)), 28 parlements/chambres ont indiqué « oui », tandis que neuf ont indiqué « non ».

Les 28 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont été ensuite invités à indiquer le niveau auquel le paquet a été débattu :

- Commission des affaires européennes : 24
- Autre(s) commission(s) : 11 (y compris la Commission des affaires étrangères : 5)
- Plénière : 7

Il convient de rappeler qu'au sein des parlements/chambres qui ont débattu le paquet en séance plénière, il a également été débattu soit au niveau de la Commission des affaires européennes, soit au niveau d'une ou de plusieurs autres commissions. Au sein de la *Camera Deputaţilor* roumaine et du *Senat* roumain, le paquet a été débattu à chacun des trois niveaux. La *Kamra tad-Deputati* maltaise a indiqué que cela n'avait pas été débattu, mais a ajouté que le sujet serait débattu durant les semaines à venir.

Quant à la manière dont le paquet était débattu, les réponses étaient les suivantes :

- Débat en séance plénière : 7
- Débat en commission : 25
- Par l'adoption d'une résolution : 7

Le *Bundestag* allemand, le *Bundesrat* allemand et la *Camera Deputaţilor* roumaine ont indiqué qu'ils avaient tenu un débat tant au niveau de la plénière qu'au niveau des commissions, tout en ayant adopté une résolution. Sous l'option « divers », le *Saeima* letton a ajouté que le parlement avait approuvé la position du gouvernement au sein de la Commission des affaires européennes. La Commission des affaires européennes du *Riigikogu* estonien a décidé de soutenir la position présentée par le gouvernement, avec quelques ajouts. Les décisions de la Commission des affaires européennes sont contraignantes pour le gouvernement. Le *Seimas* lituanien et le Parlement européen ont mentionné une déclaration ayant été adoptée au sein de leurs parlements respectifs. Le Parlement européen a ajouté que des recommandations avaient également été adoptées.

En plus de ces réponses, la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge a ajouté que la Commission des affaires étrangères a abordé le paquet « élargissement » de 2023 uniquement lors du débat sur les dépenses du budget général pour l'exercice budgétaire 2024, en présence du ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge n'a adopté aucune position officielle sur l'élargissement, le sujet de l'élargissement a été soulevé à plusieurs reprises dans les [Contributions de la LXXI^e COSAC](#) adoptées par la Présidence belge (aux paragraphes 14, 37 et 73).

Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a ajouté que ce paquet était destiné à être débattu au sein de la Commission des affaires étrangères et européennes.

4.2 La Communication de la Commission intitulée « Un nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux » ([COM\(2023\)691](#)) a été débattue au sein de 17 parlements/chambres. Dix-neuf parlements/chambres ne l'ont pas débattue. Le *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ont indiqué « pas de réponse », en précisant que cela était traitée par le président du parlement lors d'une réunion entre le président du parlement et les députés du *Parlamentarna skupština* bosniaque.

17 parlements/chambres ont indiqué que ce sujet était débattu aux niveaux suivants :

- Commission des affaires européennes : 14
- Autre(s) commission(s) : 7 (y compris la Commission des affaires étrangères : 3)
- Plénière : 5

Il convient de noter que le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien, la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaţilor* roumaine et le *Senat* roumain ont débattu ce sujet en séance plénière, et soit au sein de la Commission des affaires européennes, soit au sein d'une ou de plusieurs autres commissions. Au sein de la *Camera Deputaţilor* roumaine et du *Senat* roumain, la Communication a été débattue à chacun des trois niveaux. L'*Eduskunta* finlandais, le *Državni zbor* slovène et le Parlement européen ont précisé que le sujet était abordé au sein de la Commission des affaires étrangères. Au Parlement européen cela a fait l'objet de débats au sein de la Commission des budgets (BUDG) également.

Quant à la manière dont le paquet était débattu, les réponses étaient les suivantes :

- Débat en séance plénière : 5
- Débat en commission : 16
- Par l'adoption d'une résolution : 5

La *Camera Deputaţilor* roumaine a indiqué toutes les trois options. Le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien, la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaţilor* roumaine et le *Senat* roumain ont indiqué que cela a été débattue en séance plénière, mais aussi en commission. Le *Saeima* letton a ajouté que le parlement avait approuvé la position du gouvernement au sein de la Commission des affaires européennes. La Commission des affaires européennes du *Riigikogu* estonien a décidé de soutenir la position présentée par le gouvernement. Les décisions de la Commission des affaires européennes sont contraignantes pour le gouvernement. Le Parlement européen a ajouté que la Commission des affaires étrangères (AFET) et la Commission BUDG étaient solidairement responsables du processus législatif visant à adopter le [Règlement \(UE\) 2024/1449 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux](#). L'Assemblée nationale française a évoqué l'adoption d'un rapport d'information en avril 2024.

En plus de ces réponses, la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge a ajouté que la Commission des affaires étrangères abordé le Nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux uniquement lors du débat sur les dépenses du budget général pour l'exercice budgétaire 2024, en présence du ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge n'a adopté aucune position officielle sur l'élargissement, le sujet de l'élargissement a été soulevé à plusieurs reprises dans les [Contributions de la LXXIe COSAC](#) adoptées par la Présidence belge (aux paragraphes 14, 37 et 73).

Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a ajouté que cette Communication était destinée à être débattue au sein de la Commission des affaires étrangères et européennes.

Le *Riksdag* suédois a ajouté que le document avait été abordé dans la déclaration de la Commission des affaires étrangères sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2024. Après avoir été examinée par la commission, la déclaration a fait l'objet d'un débat au sein de la chambre.

4.3 Vingt-deux parlements/chambres sur 37 ont répondu avoir débattu la Communication de la Commission européenne sur les réformes et les réexamens des politiques avant élargissement ([COM\(2024\)146](#)). Quatorze parlements/chambres ont indiqué « non », tandis que l'*Eduskunta* finlandais et le *Senato della Repubblica* italien ont indiqué « pas de réponse ».

Les 22 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont indiqué que ce sujet était débattu aux niveaux suivants :

- Commission des affaires européennes : 20
- Autre(s) commission(s) : 8 (y compris la Commission des affaires étrangères : 1)
- Plénière : 5

Le *Bundesrat* allemand, la *Camera Deputaţilor* roumaine et le *Senat* roumain ont débattu la Communication de la Commission en séance plénière, au sein de la Commission des affaires européennes et au sein d'une ou de plusieurs autres commissions. Le *Državni zbor* slovène a précisé que cela a fait l'objet de débats également au sein de la Commission des affaires étrangères.

Quant à la manière dont le paquet était débattu, les réponses étaient les suivantes :

- Débat en séance plénière : 6
- Débat en commission : 18
- Par l'adoption d'une résolution : 4

Le *Bundesrat* allemand et la *Camera Deputaţilor* roumaine l'ont débattue à tous les niveaux et ont ajouté qu'ils avaient également adopté une résolution. Sous l'option « divers », le *Saeima* letton a ajouté que le parlement avait approuvé la position du gouvernement au sein de la Commission des affaires européennes. La *Tweede Kamer* néerlandaise a indiqué qu'elle avait désigné trois rapporteurs pour recueillir des informations et qu'elle avait eu une réunion avec la *Eerste Kamer* néerlandaise.

Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a ajouté que cette Communication était destinée à être débattue au sein de la Commission des affaires étrangères et européennes.

En examinant les questions 4.1, 4.2 et 4.3, en mettant en comparaison les parlements/chambres ayant indiqué qu'ils avaient adopté une résolution sur le paquet élargissement ou sur la Communication de la Commission européenne, les informations supplémentaires suivantes apparaissent :

- La *Poslanecká sněmovna* tchèque, la *Camera Deputaţilor* roumaine et la *Národná rada* slovaque ont adopté une résolution concernant tous les trois sujets.
- L'*Eduskunta* finlandais et le *Bundesrat* allemand ont adopté une résolution concernant deux sujets sur trois.
- Le *Senát* tchèque, le *Bundestag* allemand et le Parlement européen ont adopté une résolution concernant un sujet sur trois.

4.4 En réponse à la question de savoir s'il existait une coopération avec les parlements des pays candidats et candidats potentiels, 34 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative. Seulement trois parlements/chambres ont indiqué qu'il n'existait pas de coopération : la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge, le *Senát* tchèque et le *Državni svet* slovène.

Cinq parlements/chambres ont indiqué des accords bilatéraux de coopération formalisés, p.ex. des mémoranda d'accord ont été signés entre eux et les parlements des pays candidats et candidats potentiels : le *Narodno sabranie* bulgare, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Vouli ton Ellinon* grec, la *Camera dei Deputati* italienne et l'*Országgyűlés* hongroise.

Douze parlements/chambres ont répondu à cette question en se référant à la coopération politique mise en œuvre dans le cadre de visites et réunions bilatérales, y compris dans le cadre de réunions multilatérales. Ces réponses ont mentionné des contacts politiques à différents niveaux, allant des présidents des parlements aux commissions parlementaires, aux délégations interparlementaires, aux groupes parlementaires, aux contacts bilatéraux par des députés individuels et aux visites dans le contexte de l'observation des élections. En guise d'exemples aux initiatives concrètes qui ont permis ce type de coopération politique, l'*Országgyűlés* hongroise a mentionné la « Conférence des présidents des parlements des pays de l'Europe du Sud-Est » ayant lieu tous les deux ans. Le *Bundestag* allemand a répondu qu'il avait accueilli la dimension parlementaire de la « Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine » et la dimension parlementaire du « processus de Berlin » avec des députés et des membres du personnel des parlements des six pays des Balkans occidentaux.

Certains répondants ont répondu à cette question en se référant aux groupes d'amitié parlementaires comme moyens de coopération politique avec les pays candidats et candidats potentiels. Cela a été mentionné par le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, la *Camera dei Deputati* italienne, la *Kamra tad-Deputati* maltaise, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Državni zbor* slovène.

Le reste des parlements/chambres ont répondu à cette question en évoquant des activités axées sur la coopération démocratique et l'amélioration des capacités parlementaires, souvent effectuée au niveau du personnel, p.ex. des programmes de bourse, des formations ou des visites d'étude. Ces activités ont été mentionnées par le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, l'*Assemblée nationale* française, le *Sejm* polonais, le *Senat* polonais, le *Riksdag* suédois, et le Parlement européen. Quelques exemples concrets à ces initiatives comprennent le « Forum des Balkans occidentaux des secrétaires généraux » mentionné par le *Državni zbor* slovène ou les « cours pour conseillers parlementaires » accueillis récemment par les *Cortes Generales* espagnoles.

Le *Seimas* lituanien a indiqué un accord de coopération avec l'International Republican Institute (IRI) concernant le soutien aux pays du partenariat oriental. L'*Assembleia da República* portugaise a également indiqué des activités de coopération avec l'Albanie dans le contexte d'un programme de soutien parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que la coopération avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de projets spécifiques de l'OSCE et de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). Une autre initiative concrète mise en relief dans les réponses était un programme de stage de taille modeste destiné aux membres du personnel de la *Verkhovna Rada* ukrainienne, mené conjointement par le *Sénat* français, le *Bundesrat* allemand et le *Senat* polonais, dans le cadre duquel chacune des trois chambres accueille un collègue du parlement ukrainien pour une période d'une semaine.

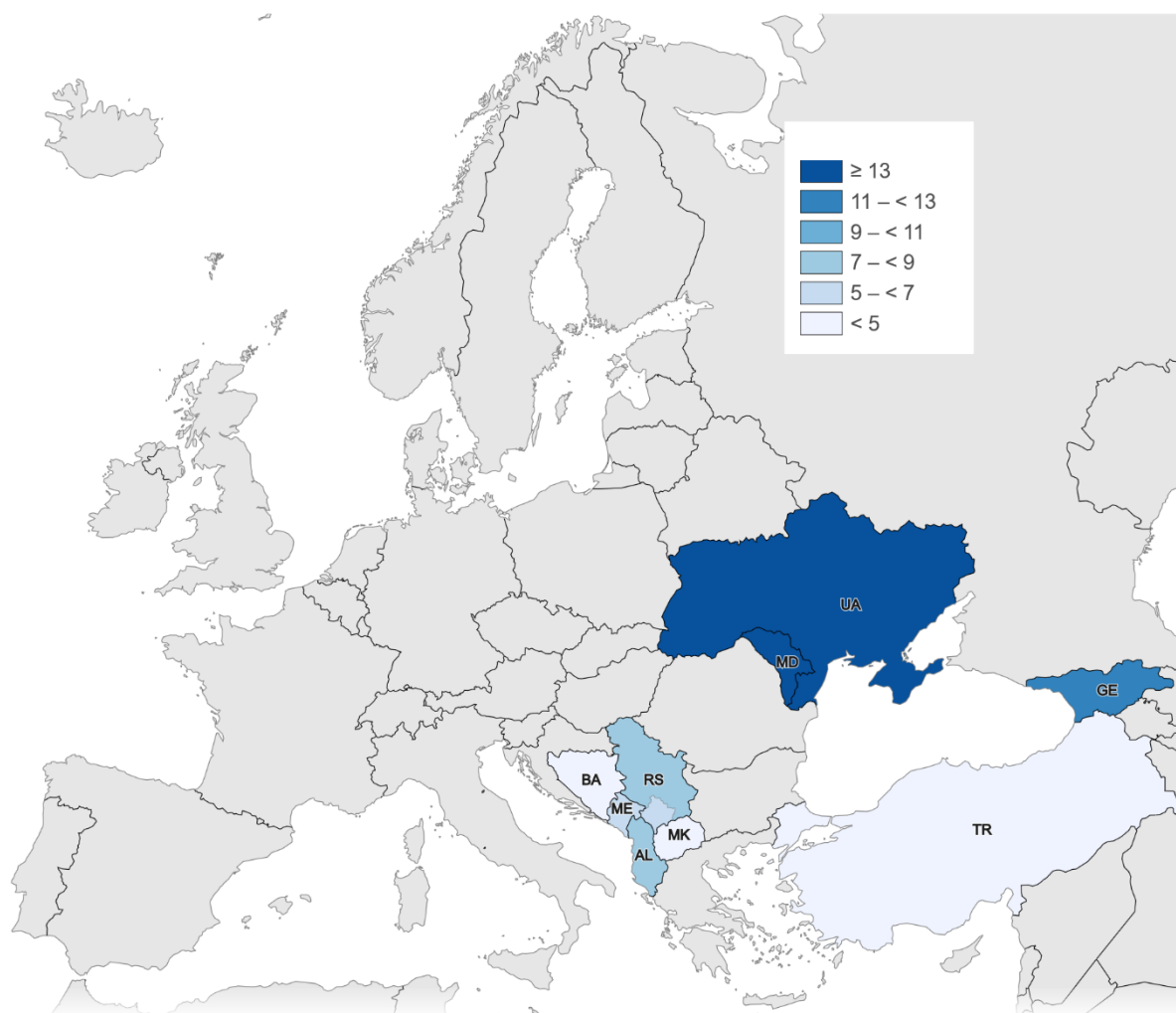
Divers parlements, comme par exemple le *Senaat/Sénat* belge, le *Hrvatski sabor* croate, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Folketing*, le *Vouli ton Ellinon* grec, la *Camera dei Deputati* italienne, le *Senato della Repubblica* italien, la *Tweede Kamer* néerlandaise et la *Národná rada* slovaque ont répondu positivement à cette question sans fournir des détails spécifiques ou en se référant à des initiatives de coopération financées par l'UE, qui sont détaillées à propos de la question 4.8 dans ce chapitre.

4.5 À la question de savoir s'ils avaient organisé des missions aux parlements des pays candidats et candidats potentiels depuis le 1er janvier 2023, 30 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative. Six parlements/chambres ont répondu négativement : la *Kamer van*

volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants belge, le Bundesrat allemand, la Kamra tad-Deputati maltaise, la Eerste Kamer néerlandaise, le Senat polonais et le Državni svet slovène. La Camera Deputaților roumaine a indiqué que cette question était « sans objet ».

Parmi ceux qui ont répondu positivement, il y avait également des différences quant au nombre des missions mises en relief dans leurs réponses. Huit parlements/chambres ont indiqué avoir organisé des missions aux parlements d'au moins cinq pays candidats et candidats potentiels (bien que, dans certains cas, il y ait eu plusieurs missions au même pays). Cela a été indiqué par le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, l'*Eduskunta* finlandais, l'*Assemblée nationale* française, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, la *Camera dei Deputati* italienne, le *Seimas* lituanien et le Parlement européen.

Missions dans les pays candidats et les pays candidats potentiels



Limites administratives: © EuroGeographies, © FAO (ONU), © TurkStat
Cartographie: Eurostat – IMAGE, 10/2024

*This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244/1999 and the ICJ Opinion on the Kosovo declaration of independence.

Huit parlements/chambres ont indiqué avoir organisé des missions aux parlements de deux à quatre pays candidats et candidats potentiels (bien que, dans certains cas, il y ait eu plusieurs missions au même pays) : le *Folketing* danois, le *Riigikogu* estonien, le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand, la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Sejm* polonais, le *Senat* roumain et le *Državni zbor* slovène.

Huit parlements/chambres ont indiqué avoir organisé des missions au parlement d'un seul pays candidat ou candidat potentiel (bien que, dans certains cas, il y ait eu plusieurs missions au même pays) : le *Senaat/Sénat* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Senato della Repubblica* italien, l'*Országgyűlés* hongroise, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, l'*Assembleia da República* portugaise, la *Národná rada* slovaque, les *Cortes Generales* espagnoles et le *Riksdag* suédois.

Enfin, quatre parlements/chambres ont répondu positivement et ont indiqué avoir organisé des missions aux parlements de pays candidats et candidats potentiels, sans fournir plus de précisions : le *Hrvatski sabor* croate, le *Senát* tchèque, le *Vouli ton Ellinon* grec et le *Saeima* letton.

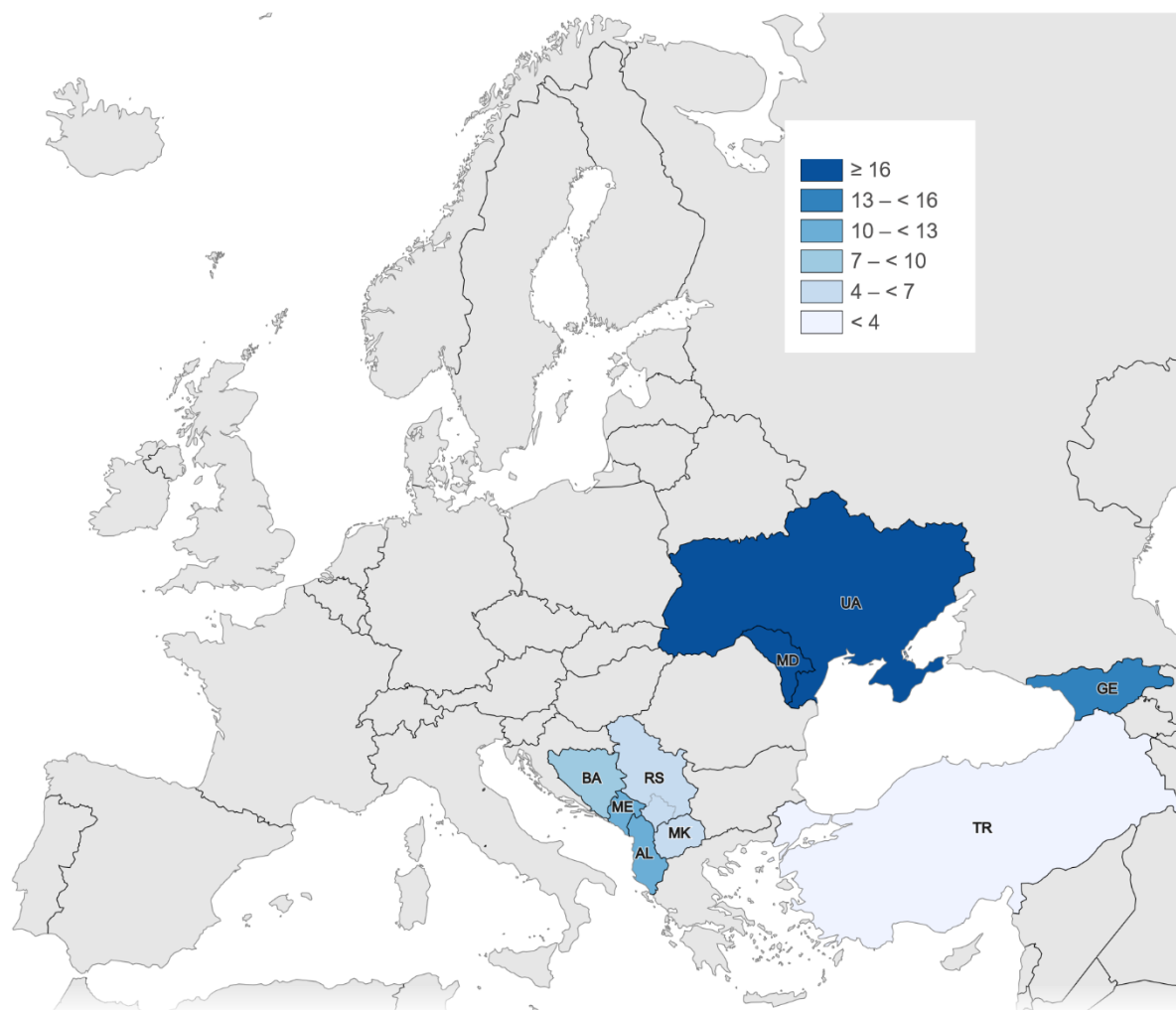
Sur la base des renseignements fournis dans le questionnaire, les missions suivantes ont eu lieu aux parlements des pays candidats et candidats potentiels depuis le 1er janvier 2023 : Albanie (7), Bosnie-Herzégovine (4), Géorgie (12), Moldavie (14), Monténégro (6), Macédoine du Nord (4), Serbie (8), Turquie (3), Ukraine (16) et Kosovo³ (4). Ces informations sont affichées sur la carte ci-dessus.

4.6

À la question de savoir s'ils avaient accueilli des délégations des parlements des pays candidats et candidats potentiels depuis le 1er janvier 2023, 33 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative, tandis que quatre ont répondu par la négative : le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Bundesrat* allemand, la *Tweede Kamer* néerlandaise et le *Državni svet* slovène.

³ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est en conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et avec l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Pays candidats et pays candidats potentiels hébergés par les parlements/chambres de l'UE



Limites administratives: © EuroGeographies, © FAO (ONU), © TurkStat

Cartographie: Eurostat – IMAGE, 10/2024

*This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244/1999 and the ICJ Opinion on the Kosovo declaration of independence.

Neuf parlements/chambres ont indiqué avoir accueilli des délégations des parlements d'au moins cinq pays candidats et candidats potentiels (dans certains cas, plusieurs délégations du même pays ont été accueillies) : le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Bundestag* allemand, la *Camera dei Deputati* italienne, le *Senat* roumain, les *Cortes Generales* espagnoles, le *Riksdag* suédois et le Parlement européen.

Quatorze parlements/chambres ont indiqué avoir accueilli des délégations parlementaires de deux à quatre pays candidats et candidats potentiels (dans certains cas, plusieurs délégations du même pays ont été accueillies) : le *Folketing* danois, le *Riigikogu* estonien, l'*Assemblée nationale* française, le *Sénat* français, l'*Országgyűlés* hongroise, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le *Senato della Repubblica* italien, le *Seimas* lituanien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, la *Eerste Kamer* néerlandaise, le *Sejm* polonais, le *Senat* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Državni zbor* slovène.

Trois parlements/chambres ont indiqué avoir accueilli des délégations d'un seul pays candidat ou candidat potentiel (bien que, dans certains cas, plusieurs délégations du même pays aient été

accueillies) : l'*Eduskunta* finlandais, l'*Assembleia da República* portugaise et la *Národná rada* slovaque.

Finalement, sept parlements/chambres ont répondu positivement à la question de savoir s'ils avaient accueilli des délégations des pays candidats et candidats potentiels, sans fournir plus de précisions : la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Hrvatski sabor* croate, le *Senát* tchèque, le *Vouli ton Ellinon* grec, le *Saeima* letton et la *Kamra tad-Deputati* maltaise.

Sur la base des renseignements fournis dans le questionnaire, les délégations suivantes des parlements des pays candidats et candidats potentiels ont été accueillies dans les États membres depuis le 1er janvier 2023 : Albanie (10), Bosnie-Herzégovine (7), Géorgie (15), Moldavie (16), Monténégro (10), Macédoine du Nord (6), Serbie (5), Turquie (2), Ukraine (19) et Kosovo⁴ (5). Ces informations sont affichées sur la carte ci-dessus.

4.7 Les parlements/chambres ont été également interrogés s'ils avaient adopté une position sur l'avenir de l'élargissement de l'UE. Vingt-trois parlements/chambres sur 37 ont répondu qu'ils avaient adopté une position. Treize répondants ont indiqué « non » et les *Houses of the Oireachtas* irlandaises ont indiqué « pas de réponse », tout en remarquant que la publication d'un rapport était prévue pour septembre 2024.

Les 23 parlements/chambres ayant répondu par l'affirmative ont indiqué que ce sujet était débattu aux niveaux suivants :

- Commission des affaires européennes : 15
- Autre(s) commission(s) : 10
- Plénière : 15

Le *Narodno sabranie* bulgare, le *Senato della Repubblica* italien, la *Camera Deputaţilor* roumaine et le *Senat* roumain ont indiqué que ce sujet était débattu en séance plénière, au sein de la Commission des affaires européennes et au sein d'une ou de plusieurs autres commissions. Sous l'option « divers », le Parlement européen a indiqué que ce sujet était débattu par la Commission des affaires étrangères et par la Commission des affaires constitutionnelles. Au sein du *Folketing* danois, le mandat de négociation a été adopté pour le gouvernement. Au sein du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens des réunions de haut niveau ont été organisées. Au sein de l'*Eduskunta* finlandais la Commission des affaires étrangères a été impliquée.

Quant à la manière dont le paquet était débattu, les réponses étaient les suivantes :

- Débat en séance plénière : 14
- Débat en commission : 17
- Par l'adoption d'une résolution : 17

Douze parlements/chambres ont indiqué qu'ils avaient débattu ce sujet en commission, en séance plénière et qu'ils ont adopté une résolution. Le *Saeima* letton a ajouté que le parlement avait approuvé la position du gouvernement au sein de la Commission des affaires européennes. Le Parlement européen a fait référence à plusieurs rapports, tandis que le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont publié une déclaration commune et le *Riksdag* suédois a publié une déclaration. La Commission des affaires européennes du *Riigikogu* estonien a décidé de donner son approbation à la position

⁴ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est en conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et avec l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

présentée par le gouvernement. Les décisions de la Commission des affaires européennes sont contraignantes pour le gouvernement.

4.8 La dernière question de ce chapitre visait à élucider si les parlements/chambres participaient à des programmes de renforcement des capacités parlementaires financés par l'UE, destinés aux parlements des pays candidats et candidats potentiels. Au total, 19 parlements/chambres ont répondu par l'affirmative. Quatorze parlements/chambres ont répondu par la négative et quatre parlements/chambres ont répondu que la question était « sans objet ».

Trois programmes financés par l'UE sont régulièrement mentionnés dans les réponses des différents parlements/chambres comme programmes pertinents de l'UE dans lesquels ils ont participé : (a) organisation de programmes de jumelage financés par l'UE, (b) l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de la Commission européenne et (c) « INTER PARES : Parlements en partenariat », le projet global de l'UE visant à renforcer les capacités des parlements.

Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens et l'*Országgyűlés* hongroise ont indiqué qu'ils participaient à chacun des trois types de programmes financés par l'UE avec des pays candidats et candidats potentiels (et avec d'autres pays tiers également) : projets de jumelage, TAIEX et INTER PARES. Le *Hrvatski sabor* croate, la *Poslanecká sněmovna* tchèque et le *Seimas* lituanien ont mentionné leur participation dans des programmes de jumelage et INTER PARES.

Le programme INTER PARES a été mentionné par cinq parlements/chambres dans leurs réponses concernant leur participation aux programmes de renforcement des capacités parlementaires financés par l'UE, destinés aux pays candidats et candidats potentiels : le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Folketing* danois, le *Sénat* français, le *Državni zbor* slovène et le *Riksdag* suédois. Cinq autres parlements/chambres ont mentionné des projets de jumelage : le *Senaat/Sénat* belge, le *Vouli ton Ellinon* grec, la *Camera dei Deputati* italienne, la *Tweede Kamer* néerlandaise et l'*Assembleia da República* portugaise.

Le *Riigikogu* estonien et l'*Assemblée nationale* française ont mentionné TAIEX dans leurs réponses. Le *Bundestag* allemand a répondu par l'affirmative à cette question sans fournir des détails supplémentaires. Dans sa réponse, le Parlement européen a noté qu'en tant qu'institution, il organisait ses propres programmes de renforcement des capacités destinés aux pays concernés par l'élargissement, mais qu'il avait déjà participé à des programmes de renforcement des capacités organisés par d'autres institutions de l'UE ou à des projets financés par l'UE, comme l'INTER PARES.